
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

221 avenue Jean Jaurès

75019 PARIS

313 905 689

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS

Tél. 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39

E-mail : paris20@gmba.fr

Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Erreur ! Signet non défini. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement du plan comptable général décrit dans l'annexe des comptes annuels, dans le paragraphe « Règles et Méthodes Comptables »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les modalités d'évaluation de la provision pour risques de surfinancement de l'Association. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces évaluations et de la correcte application des méthodes décrites en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport présenté au Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de ce jour.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent

pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

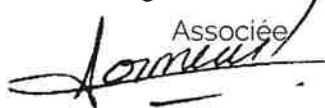
Paris, le 23 juin 2026
Le Commissaire aux comptes

GMBA Séléco

Représentée par

Virginie DORMEUIL

Associée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dormeuil', with a horizontal line underneath it.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Comptes annuels

BILAN ACTIF

OCF - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,28		0,16
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	695 780	688 706	7 074		4 421	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,93		1,92
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	507 353	481 542	25 811		37 268	
Autres immobilisations corporelles	165 663	143 377	22 286		14 689	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,05		0,04
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 200		1 200		1 200	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 369 996	1 313 625	56 371	2,26	57 578	2,13
Stocks et en-cours	1 711		1 711	0,07	1 723	0,06
Créances				20,54		17,75
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	234 623		234 623		283 398	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	243 284		243 284		154 909	
Charges constatées d'avance	33 250		33 250		42 498	
Valeurs mobilières de placement	1 532 643		1 532 643	61,57	1 618 887	59,76
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	387 243		387 243	15,56	549 922	20,30
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	2 432 753		2 432 753	97,74	2 651 337	97,87
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	3 802 750	1 313 625	2 489 125	100	2 708 916	100

BILAN PASSIF

OCF - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		20,28		18,63
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	504 703		504 703	
Autres réserves				
Report à nouveau	209 475	8,42	302 886	11,18
Excédent ou déficit de l'exercice	303 759	12,20	-93 411	-3,45
Situation nette (sous-total)	1 017 938	40,90	714 178	26,36
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	41 420	1,66	49 496	1,83
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 059 357	42,56	763 674	28,19
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	46 273	1,86	721 317	26,63
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	46 273	1,86	721 317	26,63
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	326 748	13,13	401 809	14,83
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	814 396	32,72	593 152	21,90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	63 518	2,55	122 131	4,51
Produits constatés d'avance	178 833	7,18	106 833	3,94
TOTAL DES DETTES (IV)	1 383 495	55,58	1 223 925	45,18
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 489 125	100	2 708 916	100

COMPTE DE RÉSULTAT

OCF - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	914 637	1 283 280	-368 643	-28,73
<i>dont parrainages</i>		125	-125	-100,00
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	5 677 748	5 948 594	-270 846	-4,55
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	6 390	15 410	-9 020	-58,53
Mécénats	35 000	45 000	-10 000	-22,22
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	675 044	58 294	616 750	
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5 055	1 485	3 570	240,44
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 313 874	7 352 063	-38 189	-0,52
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	27 043	17 640	9 403	53,30
Variation de stocks	12	10	2	17,90
Autres achats et charges externes	1 589 571	2 111 550	-521 979	-24,72
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	130 198	161 922	-31 724	-19,59
Salaires	3 647 727	3 716 932	-69 205	-1,86
Cotisations sociales	1 429 921	1 442 639	-12 717	-0,88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	31 236	32 592	-1 356	-4,16
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	71 073	60 473	10 599	17,53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 926 780	7 543 757	-616 977	-8,18
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	387 094	-191 695	578 789	301,93

COMPTE DE RÉSULTAT

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	56 648	84 700	-28 053	-33,12
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change		46	-46	-100,00
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	56 648	84 747	-28 099	-33,16
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	72		72	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	72		72	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	56 575	84 747	-28 171	-33,24
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	443 669	-106 948	550 618	514,85
Produits exceptionnels (V)		11 857	-11 857	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		11 857	-11 857	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)	65 585		65 585	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	74 325	-1 680	76 005	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	7 370 522	7 448 666	-78 144	-1,05
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	7 066 762	7 542 077	-475 315	-6,30
EXCÉDENT OU DÉFICIT	303 759	-93 411	397 171	425,19
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	58 206	67 357	-9 151	-13,59
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	58 206	67 357	-9 151	-13,59
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	58 206	67 357	-9 151	-13,59
Prestations en nature				
Personnel bénévole				-100,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	58 206	67 357	-9 151	-13,59
TOTAL	303 759	-93 411	397 171	425,19

Annexe comptable

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'Orchestre de Chambre de Paris, créé en 1978, en résidence à La Philharmonie de Paris, a pour mission de promouvoir le répertoire d'orchestre de chambre, à Paris, dans les différentes régions de France et à l'étranger, d'encourager la diffusion d'œuvres contemporaines et la création d'œuvres nouvelles, d'aider au rayonnement du répertoire, des solistes, des chefs et des chanteurs français et de développer un projet culturel et territorial à l'échelle de la métropole du Grand Paris dans une démarche citoyenne, en direction de tous les publics et tout particulièrement des jeunes et des publics en situation de précarité ou d'exclusion.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Afin de mettre en œuvre l'objet social de ses statuts, l'Orchestre de Chambre de Paris, labellisé Orchestre national en région, dispose de subventions complément de prix de la part de la Ville de Paris et de la Drac Ile-de-France ainsi que de soutien de la part de mécènes - entreprises partenaires, fondations et accompagnato, cercle des donateurs de l'Orchestre. L'effectif de l'Orchestre compte environ 54 personnes en effectif permanent (calcul en jours calendaires), renforcé d'artistes et personnel intermittents.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 2 489 124,57 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 303 759,40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014
- Le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 actualisé du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2023-03 du 7 juillet 2023
- Le règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement 2018 sur l'état des avantages et des ressources en provenance de l'étranger (si applicable)
- Les articles 123-12 à 123-28 du Code de Commerce.

Le changement de méthode lié au nouveau règlement de l'ANC 2022-06 est exposé en page suivante.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		5 À 10
Logiciel	2,00	
Matériel musical		5 À 10
Mobilier	5,00	
Matériel de bureau		2 À 5

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS.
- L'association ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'association a bénéficié de la mise à disposition des panneaux d'affichage de la Ville de Paris. La campagne d'affichage de la Ville de Paris au titre de 2025 s'élève à 58 206€.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Changement de méthode

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le nouveau règlement n°2023-03 de l'Autorité des normes comptables modifiant le règlement ANC2018-06 en coordination avec le nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette première application, traitée comme un changement de méthode comptable, a entraîné des adaptations de présentation et, le cas échéant, des reclassements ayant un impact sur certains postes des comptes annuels.

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
 - les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
 - les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
 - les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.
- Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

ETAT DES IMMOBILISATIONS

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	690 861		6 669
TOTAL	690 861		6 669
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	507 353		
Installations générales, agencements et aménagements divers	46 716		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	98 577		24 800
Emballages récupérables et divers	3 377		
TOTAL	656 023		24 800
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	1 200		
TOTAL	1 200		
TOTAL GENERAL	1 348 084		31 469

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		1 750	695 780	
TOTAL		1 750	695 780	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			507 353	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			46 716	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		7 807	115 570	
Emballages récupérables et divers			3 377	
TOTAL		7 807	673 016	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			1 200	
TOTAL			1 200	
TOTAL GENERAL		9 557	1 369 996	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			686 441	4 015	1 750	688 706
TOTAL			686 441	4 015	1 750	688 706
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			470 085	11 457		481 542
Inst. générales, agencs divers			46 716			46 716
Matériel de bureau, informatique			93 688	15 763	6 366	93 284
Emballages récupérables et divers			3 377			3 377
TOTAL			604 065	27 220	6 366	624 919
TOTAL GENERAL			1 290 506	31 236	8 116	1 313 625

ETAT DES STOCKS

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
	1 723		12	1 711
Marchandises			12	1 711
TOTAL	1 723			

ETAT DES CRÉANCES

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	1 200		1 200
Actif circulant			
Autres créances clients	234 623	234 623	
Personnel et comptes rattachés	630	630	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	417	417	
Taxe sur la valeur ajoutée	110 960	110 960	
Débiteurs divers	128 700	128 700	
Charges constatées d'avance	33 250	33 250	
TOTAL	509 779	508 579	1 200

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
	33 250
	33 250
Exploitation	
TOTAL	

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
	7 726
	129 117
	6 206
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
	143 048
TOTAL	

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	504 703				504 703
Report à nouveau	302 686	-93 411			209 275
Excédent ou déficit de l'exercice	-93 411	93 411	303 759		303 759
Subventions d'investissement	49 496		7 500	15 576	41 420
TOTAL	763 674		311 259	15 576	1 059 357

ETAT DES PROVISIONS

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

L'Orchestre a constaté dans ses comptes 2020 une provision pour un montant de 675 044,03 euros pour faire face au risque de surfinancement lié aux demandes de remboursement de chômage partiel, l'orchestre étant déjà subventionné pour ses activités.

La provision a été évaluée en tenant compte de la reconstitution du salaire brut des musiciens permanents et des musiciens intermittents et en appliquant sur cette base les taux de charges patronales et salariales Musiciens permanents : charges patronales 36% et charges salariales de 29%

Musiciens intermittents : charges patronales 50% et charges salariales de 29%

Au montant ainsi obtenu, il a été rajouté le montant des allocations de chômage partiel.

Le cout total a été pondéré à hauteur de 69.29% pour tenir compte de la couverture moyenne sur les 3 dernières années des charges de fonctionnement par rapport au montant total des subventions Etat et Ville de Paris. Ce pourcentage est calculé suivant les valeurs cibles de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2018-2021.

Au titre de l'exercice 2021, il a été constaté un complément de provision car l'Orchestre a pratiqué du chômage partiel sur les musiciens intermittents. Le complément est d'un montant de 33 223,40 euros portant ainsi la provision totale à 708 267,43 euros et calculé selon la même méthode qu'en 2020.

La provision 2021 tient compte de l'actualisation des taux suivants :

Musiciens intermittents : charges patronales 40,68% et charges salariales de 19,86%

Couverture moyenne sur 4 ans sur la durée de la convention 2018-2021 : 70,45%

Au titre de l'exercice 2022, il a été constaté un complément de provision de 13 049 euros pour tenir compte :

- du risque complémentaire sur le différentiel d'indemnité de chômage partiel effectivement perçu selon le même taux de couverture de subvention que sur les exercices précédents pour 1 835,19 euros.
- du risque de reversement de l'aide au paiement Urssaf pour un montant de 11 214 euros.

Au titre de 2025, l'Orchestre a repris la somme de 675 044,03 euros, la provision étant prescrite. Il reste en compte la somme de 46 272,59 euros correspondant aux années 2021 et 2022.

ETAT DES PROVISIONS

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Dotation reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	721 317		675 044	46 273
TOTAL	721 317		675 044	46 273
TOTAL GÉNÉRAL	721 317		675 044	46 273
Dont dotations & reprises d'exploitation			675 044	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	326 748	326 748		
Personnel et comptes rattachés	291 205	291 205		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	372 327	372 327		
Impôts sur les bénéfices	72 645	72 645		
Taxe sur la valeur ajoutée	16 782	16 782		
Autres impôts et taxes assimilées	61 436	61 436		
Autres dettes	68 518	68 518		
Produits constatés d'avance	178 833	178 833		
TOTAL	1 383 495	1 383 495		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les PCA figurant dans les comptes clos au 31/12/2025 s'élèvent à 178 833 euros et sont relatifs à des subventions.

Exploitation

Montant

TOTAL

178 833

178 833

CHARGES À PAYER

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Autres dettes

Montant

118 037

434 268

9 262

TOTAL

561 568

ENGAGEMENTS

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'Orchestre a signé de contrats en 2025 avec des Solistes engagés pour des concerts de 2026. Les contrats signés ainsi que les commissions d'agents représentent 28 733,83 euros au titre d'engagements hors bilan.

Les indemnités de fin de carrière capitalisées auprès de CNP Assurances s'élèvent à la clôture de l'exercice à 494 910 euros (379 812 + 115 098). Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées par CNP Assurances à hauteur de 396 900 € au 31/12/2025. Les indemnités placées couvrent le passif social.

AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Depuis la loi séparatisme du 24 août 2021, les entités qui reçoivent des fonds ou avantages en provenance de l'étranger doivent inclure dans l'annexe de leurs comptes un état spécifique dont les conditions d'établissement et de publication sont normées. Cette obligation est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

Etat du contributeur	Date d'obtention	Personnalité juridique du contributeur	Avantage et ressource			Montant ou valorisation
			Nature	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	
Pays-Bas	24/07/2025	Personne morale	Prestation	Direct	Virement	30 000
Total Pays-Bas						30 000
Italie	04/12/2025	Personne morale	Subvention	Direct	Virement	4 000
Total Italie						4 000
Etat-Unis	28/11/2025	Personne physique	Don	Direct	Virement	50
Total Etat-Unis						50
Finlande	20/06/2025	Personne morale	Royalties	Direct	Virement	1 925
Total Finlande						1 925
TOTAL						35 975

LES EFFECTIFS

OCP - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE PARIS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucun montant de rémunération ou avantages en nature n'ont été versés ou attribués aux trois plus hauts cadres dirigeants, membres du bureau et du Conseil d'Administration, de l'Orchestre de Chambre de Paris pour la période de 12 mois allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Par ailleurs, l'Orchestre ne souhaite pas communiquer la rémunération de ses cadres dirigeants salariés, car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

EFFECTIFS

L'effectif indiqué ci-dessous correspond à l'effectif présent au 31 décembre.

	31/12/2025	31/12/2024
	8,00	8,00
	4,00	4,00
	3,00	3,00
Ingénieurs et cadres	37,00	36,00
Agents de maîtrise	1,00	2,00
Employés et techniciens	1,00	
Artistes musiciens		
Apprentis	54,00	53,00
Stagiaire		

PERSONNEL SALARIÉ